

## OFFICE DE TOURISME DE SETE Comité de direction du 22 novembre 2019

### Compte-rendu

Le 22 novembre 2019, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Sète s'est réuni en session ordinaire à 12h30 à l'Office de tourisme, 60 grand'rue Mario Roustan, 34200 SETE, sous la Présidence de Madame Marie de la Forest.

#### MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

**TITULAIRES PRÉSENTS (10) :** Mesdames Marie de la Forest, Corinne Mosler, Christelle Espinasse, Valérie Carrasco, Christine Cegarra, Messieurs Gérard Castan, Jean-Marie Taillade, Rolland Gener, Jean-Pierre Simonnet, Michael Sebbane

**SUPPLEANTS PRÉSENTS (5) :** Mesdames Jocelyne Gizardin, Anne-Marie Guittard, Messieurs Michel Bodart, Jean-Pierre Lafalla, Guillaume Hamel

**- dont votants (4) :** Mesdames Jocelyne Gizardin, Anne-Marie Guittard, Messieurs Michel Bodart, Guillaume Hamel

#### TOTAL DE VOTANTS (14)

La date du comité de direction a été communiquée le 23 octobre par mail. La convocation, l'ordre du jour, les rapports de séance et de débat d'orientation budgétaire ont été adressés aux membres le 15 octobre 2019.

Marie de la Forest, présidente de l'Office de tourisme, souhaite la bienvenue aux membres présents, ouvre la séance à 12h40 et propose de présenter les délibérations.

#### I – Délibérations

##### **1 – Approbation du compte-rendu du comité de direction du 4 octobre 2019 :**

Le compte-rendu, joint à la convocation, a été adressé préalablement à chaque membre.

La présidente propose aux membres de se prononcer. Aucune remarque n'étant émise, elle les invite à approuver le compte-rendu du dernier comité de direction.

**La délibération est votée à l'unanimité - 14 voix pour**





## 5 - Attribution de l'indemnité au comptable pour l'exercice 2019

L'Office de tourisme, établissement public industriel et commercial, est soumis aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable du Trésor exerçant les fonctions de receveur municipal, est autorisé à fournir à la collectivité territoriale et ses établissements publics locaux, des prestations de conseil et d'assistance notamment en matière budgétaire et comptable.

Elles donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

Ceci étant exposé, la présidente demande aux membres d'autoriser l'attribution de l'indemnité de conseil au taux maximum à Monsieur Gérard Foncelle, Trésorier principal, pour un montant de 498,96 € brut, correspondant à 11 mois d'exercice.

La présidente remerciera le trésorier en sa présence lors d'un autre comité et propose de passer au vote :

**- la délibération est votée à l'unanimité - 14 voix pour**

## 6 - Cadeau de fin d'année destiné au personnel – chèque cadeau – commerce local

L'Office de Tourisme prévoit depuis 2005 un cadeau de fin d'année destiné aux membres du personnel.

Il est proposé de remettre à chaque agent et stagiaire de longue durée un bon cadeau d'une valeur de 80€ TTC, à valoir dans un commerce de la commune. La valeur a été relevée de 10 € par rapport à celle appliquée depuis une dizaine d'années.

La présidente propose d'approuver l'attribution d'un chèque cadeau au personnel de l'Office de tourisme pour une dépense globale de 1 920€ et correspondant à 24 agents.

**- la délibération est votée à l'unanimité - 14 voix pour**

## 7 - Décisions prises par la directrice dans le cadre de sa délégation de compétence

La présidente invite les membres à apporter leurs observations sur le tableau des décisions adressé préalablement avec la convocation. Les membres ne sollicitent pas d'explications supplémentaires.

## 8 - Questions diverses

Corinne Mosler s'interroge sur l'article publié par *Midi Libre* et demande pourquoi les croisières Pullmantour ne seront pas reconduites en 2020. Elles sont composées majoritairement d'espagnols et accueillent 3000 passagers par escale.

Monsieur Hamel, animateur du Club croisières, explique que les compagnies modifient généralement leurs circuits tous les trois ans. Pullmantour accostera à Marseille à partir de l'année prochaine.



### Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013



Madame Guittard s'offusque du mauvais accueil réservé à cette clientèle un peu plus modeste que celle habituellement accueillie lors des escales. D'autres membres indiquent que le comportement de certains croisiéristes pouvait créer des animosités mais que cela n'excusait en rien le manque de politesse de la part de commerçants.

Les questions s'orientent ensuite sur la pollution, Monsieur Hamel confirme que l'année prochaine les normes de pollution atmosphériques passeront de 3,5 à 0,5 du taux maximal de soufre dans le carburant utilisé. Ensuite, d'ici 2023, la Région équipera les quais pour que les paquebots puissent se brancher et la taxation se fera selon le niveau de classement relatif à l'environnement. Ainsi les navires les moins polluants paieront une taxe moins élevée.

*La présidente demande aux membres s'ils souhaitent poser d'autres questions, les remercie pour leur présence, les invite à signer les documents et à rejoindre le buffet pour un moment de convivialité.*

*La séance est levée à 13 heures.*

Sète, le 22 novembre 2019

Tiphaine COLLET – Directrice



### Office de tourisme

60 Grand rue Mario Roustan  
33 (0)4 99 04 71 71  
tourisme-sete.com  
GPS : 43.9983N - 3.69598E

Registre des opérateurs de voyages : IMO34110037  
Garantie financière GROUPAMA - Assureur MMA  
10/12 Bd Oyon - 72 000LE MANS  
TVA intracommunautaire FR3144488465400013

